



ENARGIA

Fiche descriptive de l'offre d'électricité

Offre pour les consommateurs particuliers et professionnels
ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre d'ENARGIA. Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Lorsque vous emménagez dans un local (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé auprès du fournisseur historique (sous réserve d'éligibilité) ou un contrat à prix de marché avec le fournisseur de votre choix.

Caractéristiques de l'offre et options incluses	<p>Contrat unique portant sur la fourniture d'électricité 100% renouvelable et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels et non résidentiels. Offre sans engagement de durée.</p> <p>Options incluses :</p> <ul style="list-style-type: none">• Espace client : espace privé permettant au client de gérer son(s) contrat(s), accéder à ses factures et suivre ses consommations.• Service client : joignable via l'espace client, par téléphone, email ou chat en ligne.
Prix de l'offre	<p>Le prix de l'offre est accessible à tout moment sur la grille tarifaire, disponible sur le site internet d'ENARGIA : www.enargia.eus ou encore sur simple demande à ENARGIA. Il ne s'agit pas d'un tarif réglementé.</p> <p>Il est constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'abonnement, dépendant de la puissance souscrite et de l'option tarifaire choisie par le client (part fixe);• la consommation d'électricité (part variable);• les prestations du distributeur (Enedis) pour l'acheminement;• les taxes et contributions obligatoires auxquelles s'ajoute la TVA. <p>Les tarifs en vigueur des prestations éventuelles du distributeur sont précisés dans le catalogue des Prestations sur www.enedis.fr ou sur le site internet d'ENARGIA.</p>
Durée du contrat	<p>Durée du contrat : indéterminée</p> <p>Date d'effet : Le contrat prend effet à la date de mise en service de l'installation ou à la date de changement de fournisseur, fixée avec le client dans le respect des délais prévus dans le catalogue des prestations.</p> <p>Résiliation : possible à tout moment sans frais.</p>
Facturation et modalités de paiement	<p>Mode de facturation : le client est facturé en fonction de son abonnement et de ses consommations réelles ou estimées. Les estimations sont réajustées au moins une fois par an, sur la base des index transmis par le distributeur. Le client peut choisir entre une facturation mensuelle au réel de sa consommation, ou une mensualité fixe de paiement sur les dix (10) premiers mois de l'année avec une facture annuelle de régularisation en fin d'année.</p> <p>Support : électronique, archivage des factures sur l'espace client ou en version papier (sur demande).</p> <p>Délai de paiement : 10 jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>Mode de paiement : prélèvement automatique, virement ou chèque énergie.</p> <p>Incident de paiement : à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure de pénalités égales aux sommes restant dues multipliées par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie une fois et demi la valeur journalière du taux de l'intérêt légal en vigueur. En cas d'incident de paiement, un dépôt de garantie sera demandé par Enargia.</p> <p>Trop perçu : En cas de trop-perçu de la part de ENARGIA, le client sera remboursé dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'émission de la facture.</p>

Conditions de révision des prix	<p>Les prix de vente pourront être révisés en fonction de l'évolution des coûts prévue ou constatée par le fournisseur. Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et font l'objet d'une information générale au plus tard un (1) mois avant application. Le client peut résilier son contrat à tout moment et sans frais.</p> <p>Toute modification du TURPE, des taxes, impôts, charges, redevances ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<p>Le client peut résilier son contrat à tout instant et sans frais de résiliation, par courrier, email ou via l'espace client.</p> <p>En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à ENARGIA.</p> <p>Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur	<p>Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement, le fournisseur peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de quinze (15) jours restée infructueuse, demander au distributeur la suspension de la fourniture d'électricité pour le Point de Livraison du client. À défaut d'accord dans ce délai, le fournisseur peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit. Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client.</p>
Service clients et réclamations	<p>ENARGIA 314 rue Larre Lore - 64310 ASCAIN</p> <p>05.54.81.00.82 - info@enargia.eus <i>Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30</i></p> <p>Espace client : https://client.enargia.eus</p>